



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Aide départementale aux nouveaux installés agricoles

Aide

Agroenvironnement

Écologie

Acteur agricole

Publié le 9 septembre 2026

Reading time : 3 minutes

Ce soutien constitue une aide à la trésorerie pour le démarrage de l'activité agricole des nouveaux agriculteurs et agricultrices contribuant à l'agro-écologie afin de sécuriser cette période souvent délicate sur le plan économique. Elle est conditionnée à la participation à 2 journées d'information et de sensibilisation à l'agro-écologie dispensées par les conseillers agro-environnement du Département. Cette aide vient en complément de la Dotation Nouvel Agriculteur (DNA) de la Région Occitanie.

En quoi consiste cette aide ?

Aide de base de 1 500 € par exploitation.

Une majoration de 1 500 € par critère peut être accordée pour certains projets, dans la limite de 2 critères, soit une aide maximale de 4 500 €.

Votre projet peut être bonifié s'il concerne :

les circuits courts;

- la production animale destinée à l'alimentation humaine;
- le maraîchage ou l'arboriculture;
- la biodiversité et les infrastructures agro-écologiques;
- une installation hors cadre familial

Qui est concerné ?

Toute entreprise agricole affiliée à la MSA ayant son siège d'exploitation en Haute-Garonne et qui est éligible à la Dotation Nouvel Agriculteur (DNA) de la Région Occitanie.

Cadre réglementaire

Cliquez pour télécharger le règlement

Règlement - Aide des nouveaux installés

[Télécharger](#)

Comment en bénéficier ?

- Avoir déposé au préalable une demande de DNA auprès de la Région Occitanie;
- Vous engager à poursuivre votre activité agricole pendant 5 ans

- Participer à **1,5 journée de formation et de sensibilisation à l'agroécologie** organisée par les conseillers agro-environnement du Conseil départemental.
- Compléter votre demande en ligne, **obligatoirement accompagné du conseiller agro-environnement du Conseil départemental de votre secteur**, en y associant toutes les pièces justificatives demandées (cf règlement d'aide).

Contacter le conseiller agroenvironnement de votre secteur

[Un réseau de 25 conseillers agroenvironnement](#)

Votre dossier est complet ?

[Déposez votre demande en ligne !](#)